

13829/21 ADD 1 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 novembre 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 novembre 2021

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision d'exécution du Conseil mettant en oeuvre la décision 2014/932/PESC
concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Yémen -
Annexe

E 16231

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**